

Contrat d'entretien

> STEPI STation d'EPuration Individuelle

Entre: AQUASYSTEMES
Rue de la Douix, 5
B-4130 ESNEUX.
Tél : 0800/90852
Fax : 04/3884630
TVA : BE 604896255
RCL : 192312

Et: Nom et prénom du client
Adresse :
Téléphone :
Fax :

1. DUREE:

Le présent contrat entre en vigueur le jour de sa signature et pour une durée déterminée de un an.
A l'issue de cette période, elle se renouvellera tacitement pour une nouvelle période de un an, sauf à être dénoncée par une des deux parties par courrier ordinaire ou par fax adressé à Aquasystèmes au moins deux mois avant la visite du technicien.

Date de mise en service (à défaut, la date du dernier entretien) :

Le/...../ 200.....

2. TYPE:

STEP nombre d'équivalent-habitants : EH

3. TARIF:

Le tarif comprend le déplacement du technicien, ses prestations, c'est-à-dire :

- Contrôle de la consommation énergétique du surpresseur.
- Remplacement de l'élément filtrant.
- Contrôle du segment d'étanchéité du piston.
- Vérification de la hauteur des boues dans le compartiment de stockage. (vidange à vos frais par vidangeurs agréés RW).
- Vérification de la quantité des boues dans le clarificateur
- Mesure de la pression en charge du surpresseur.
- Prise d'échantillon à l'entrée et à la sortie de la station et contrôle par nos soins de :
- DCO, oxygène dissout, t°, PH et turbidité à la sortie de la microstation.
- Adaptation des paramètres suivant résultats.
- Vérification des organes de fonctionnement, filtre, signalisation, défaut, fonctionnement de l'air lift, dispositif d'évacuation, chambre de prélèvement, programmation si nécessaire.
- Vérification de la date du dernier entretien.
- Elimination des dépôts.
- Nettoyage du filtre présent dans la chambre de répartition (si présence de drains de dispersion).
- Contrôle visuel des trois compartiments et conclusions.
- Emission d'un rapport écrit par le technicien.

- Le forfait de la prestation du technicien pour les stations de 5 à 41 EH s'élève à 95€.
La taxe de 21% est incluse dans le forfait. Le paiement doit être opéré auprès du technicien à la fin de sa prestation.

4. FREQUENCE:

L'entretien de la station doit être effectué une fois par an par un technicien Aquasystemes.
Passage de notre technicien à la date anniversaire de la mise en fonctionnement de l'unité, sauf Week-end et jours fériés.
Le cas échéant, la visite s'effectuera le premier jour ouvrable au lendemain des congés.
Néanmoins, il vous est toujours loisible de fixer une date vous convenant le mieux, à condition de nous la communiquer un mois à l'avance.

NB : Un avis de passage vous sera adressé dans la quinzaine précédant notre passage.

Fait à, le ... /.../ 20... en deux exemplaires.

Signatures précédées des mots manuscrits «lu et approuvé».

